



INFORMATIONS 2007

LES AIDES CIL BRETAGNE

POUR LES LOCATAIRES

● RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Partout en France, avec l'accord de votre employeur et auprès de nos partenaires : Armorique Habitat, OPAC Quimper Cornouaille, Brest Métropole Habitat, Bretagne Sud Habitat, Aiguillon Construction, Le Logis Breton, Espacil Habitat, HLM Les Foyers, Office Public HLM de Douarnenez.

Aujourd'hui en France, 8 ménages sur 10 ont des revenus leur permettant de prétendre à un logement social ! N'hésitez pas à nous consulter !

● AIDES LOCA-PASS®

Le CIL Bretagne vous finance le dépôt de garantie ou caution (parc privé ou social) : avance à 0 %, remboursable par mensualités, 2 mois de loyer maximum.

POUR LES PROPRIÉTAIRES

● PRÊTS PASS TRAVAUX®

Taux à 1,5 %* ! – Sans frais de dossier

Finance 100 % des travaux - Montant : de 8000 à 9600 euros.

Consultez la liste des travaux finançables au verso !

Nouveau : Vous pouvez soit confier la réalisation de ces travaux à des professionnels, soit les faire vous-même et acheter vos matériaux par l'intermédiaire de l'association Castors (financement également possible par le prêt Pass Travaux®).

Contact : www.castorsouest.fr

Brest : 02 98 41 24 24 / Quimper : 02 98 52 14 92 / Lorient : 02 97 83 47 42

Vannes : 02 97 63 00 31 / Lannion : 02 96 37 79 87 / Saint Brieuc : 02 96 74 62 80

Bon à savoir : vous êtes propriétaire d'un logement qui deviendra votre résidence principale pour votre retraite, vous pouvez solliciter le CIL Bretagne pour le rénover jusqu'à 5 ans AVANT votre retraite !

De même, vous pouvez aussi obtenir un prêt Pass Travaux® jusqu'à 5 ans APRÈS votre départ en retraite.

* TEG : 2,08 % (assurance 1 tête - DC-PTIA-IT compris).

● ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DANS LE NEUF

2 conditions à remplir :

- première acquisition de résidence principale (ou divorce)

- prêt non cumulable avec le prêt à taux zéro

Particularité de la mobilité professionnelle :

Prêt possible dans le neuf et l'ancien.

Région parisienne

● 9 600 €

Villes de + de 100 000 habitants

● 8 000 €

Autres zones

● 6 400 €

POUR TOUS

● AIDES MOBILI-PASS®

Le CIL Bretagne peut vous accorder une subvention (sur justificatifs de dépenses) pouvant atteindre 3200 euros dans le cadre de votre embauche ou de votre mutation (conditions : + de 70 kilomètres entre votre ancien et votre nouveau lieu de résidence) !

● CIL PASS ASSISTANCE®

Ce service d'accompagnement du salarié prend en compte les difficultés liées au logement en cas d'évènement difficile et imprévu.

Contact CIL Pass Assistance® - Marie-Claude Le Pavec 02 98 85 42 09 - mc.lepavec@cil-bretagne.fr

CIL BRETAGNE

Parc d'Innovation de Mescoat
29419 LANDERNEAU cedex
Tél. 02 98 85 42 00
Fax : 02 98 85 42 22

14, rue de la Troménié
BP 1427 - 29104 QUIMPER cedex
Tél. 02 98 90 48 55
Fax : 02 98 90 81 01

10 Ter, Boulevard Leclerc
56100 LORIENT
Tél. 02 97 21 67 64
Fax : 02 97 21 17 32

www.cil-bretagne.fr

LES TRAVAUX FINANÇABLES AVEC UN PRÊT PASS TRAVAUX®

LISTE DES TRAVAUX FINANÇABLES

QUELQUES EXEMPLES

IA - Normes minimales d'habitabilité

1 - Normes générales relatives à la sécurité, à la salubrité et à l'équipement de l'immeuble

- Étanchéité
- Parties communes
- Canalisations

2 - Normes relatives à la sécurité, à la salubrité et à l'équipement des logements ou des pièces isolées

- Normes dimensionnelles
- Ouverture et ventilation
- Installation de la cuisine ou du coin cuisine
- Installation du gaz et de l'électricité
- Équipement sanitaire
- Chauffage

IB - Travaux prioritaires sur le bâtiment

- Reprise des malfaçons flagrantes, amélioration de l'étanchéité des toitures et des façades
- Restructuration de logements
- Modification des volumes bâtis (création d'ouvertures, balcons, loggias, addition de construction)

II - Travaux d'économie d'énergie dans les logements

- Amélioration du rendement de chauffage
- Comptage et équilibrage de chauffage
- Régulation de chauffage
- Recours aux énergies nouvelles ou insuffisamment exploitées et aux techniques nouvelles
- Amélioration de l'isolation thermique du bâtiment

III - Travaux d'amélioration de l'habitat et de la vie quotidienne dans les immeubles

- Travaux et installations visant à réduire les dépenses de consommation d'énergie et d'eau, y compris les matériels de comptage et ceux visant à réduire les dépenses d'entretien et d'exploitation des différents éléments d'usage commun des immeubles.
- Travaux destinés au renforcement de la sécurité des biens et des personnes dans les immeubles et leurs parties communes intérieures et extérieures, notamment ceux relatifs aux accès, à la protection des parties inférieures des immeubles, à la sécurité des ascenseurs et à la sécurité dans les parties d'immeubles en sous-sol.
- Travaux et aménagements nécessaires à l'amélioration de la vie quotidienne dans les ensembles immobiliers, notamment :
 - Décoration et amélioration des parties communes intérieures et extérieures des immeubles, de leurs façades et halls d'entrée, installation de panneaux signalétiques.
 - Aménagements nécessaires aux télécommunications.
 - Aménagement de la circulation piétonne ou automobile et des aires de stationnement.
 - Création ou aménagement de locaux collectifs résidentiels.
- Travaux de renforcement des portes d'entrée des logements
- Travaux destinés à l'amélioration du confort dans les logements
 - Création de chauffage central individuel ou collectif et d'installations de distribution d'eau chaude.
 - Amélioration ou complément des équipements de confort
 - Amélioration du confort acoustique

Dépenses d'entretien

- Remplacement isolé de portes, fenêtres, volets ou persiennes du logement
- Remplacement d'éléments isolés de l'installation sanitaire (lavabo, baignoire, douche, évier, robinet)
- Réfection partielle de l'installation électrique ou de gaz
- Simple grattage des façades pour faire disparaître des graffitis
- Opérations de recherche et d'analyse de nocivité de l'amiante ou plomb
- Opération de diagnostic thermique ou acoustique

Dépenses de revêtement des surfaces

- Dépenses consécutives à la réalisation de travaux de pose et de dépose de revêtements muraux, de plafonds ou de sols.

Charpente : traitement, réfection, remplacement
Escalier : réfection
Fosse septique
Raccordement à l'égout
Ravalement : étanchéité
Toiture : réfection totale
Volets persiennes : réfection complète

Fenêtre : percement en cas de pièce borgne
Cuisine création ou réfection (en dehors des meubles et de l'électroménager).
Branchement EDF, installation gaz
Électricité : réfection complète
Baignoire, lavabo, douche : remplacement
Robinetterie : installation et remplacement
Création de chauffage

Toiture terrasse : reprise de maçonnerie
Aménagement de combles
Agrandissement, véranda

Chauffage : remplacement électrique par non électrique, pétrolier par non électrique
Cheminée : installation de l'insert
Double vitrage, isolation thermique
Volet : pose
Bardage de pignon(s)

Robinetts thermostatiques

Digicodes, interphone
Grilles de défense

Ravalement d'entretien

Portes blindées
Air conditionné, ascenseur (création),
Salle de bains (création d'une 2nde)

Isolation phonique

Remplacement d'une fenêtre,
d'une porte, d'un volet
Réfection partielle de l'électricité ou du gaz

Peintures, papiers peints, carreaux, crépis,
lambris, moquettes, parquets, carrelage...